

Procès-Verbal de la 61^{ème} Assemblée Générale du Comité de l'Aube de Handball par vote électronique, du 23 au 27 juin 2021

=====

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle et de l'obligation d'adopter les comptes 2020 avant le 30 juin d'autre part, le Bureau Directeur a décidé d'organiser cette Assemblée Générale par consultation électronique. Les ordonnances Covid-19 de mars dernier prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du Comité de l'Aube de handball, j'ai donc l'honneur de convier les représentants de clubs à l'Assemblée Générale annuelle du Comité qui se tiendra sous format électronique.

Le vote a été ouvert du mercredi 23 juin à 9h au dimanche 27 juin à 12h.

La convocation a été envoyée le 16 mai 2021 avec la première version du document préparatoire ainsi que le lien pour voter ont été transmis le 16 juin 2021, avec la version complétée.

Aucune question en rapport avec les points soumis aux votes n'a été soulevée par les représentants des clubs.

=====

CLUBS AYANT PARTICIPÉ AU VOTE

FJ BAR SUR SEINE, E. TROYES A.C., ROMILLY HB, BRIENNE HANDBALL, ASS. STE MAURE-TROYES ROSIERES ST-JULIEN HB, ASPTT TROYES, US STE MAURE, HBC VENDEUVRE, CS.VALLEE DE LA VANNE HBC SAVINO-CHAPELAIN, PL BAR SUR AUBE HANDBALL, ARCIS HANDBALL FEMININ, NOGENT HB

14 sur 15 (93,3 %)

Nombre de structures :	15
Nombre de votants :	14

Voix totale :	50
Quorum :	26

Le quorum prévu aux statuts étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

=====

- ➔ Vote n° 01 : Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020 du 12 septembre 2020
- ➔ Vote n° 02 : Adoption du rapport moral du Président
- ➔ Vote n° 03 : Adoption des rapports des commissions (vote groupé)
- ➔ Vote n° 04 : Ratification des décisions adoptées par le Conseil d'administration :
Modification des cotisations départementales 2020-2021
- ➔ Vote n° 05 : Adoption du rapport financier 2020
- ➔ Vote n° 06 : Affectation du résultat
- ➔ Vote n° 07 : Elections complémentaires
- ➔ Vote n° 08 : Modification du règlement intérieur proposée par le Conseil d'administration
Sous réserve de leur adoption, cette modification proposée sera d'application immédiate
- ➔ Vote n° 09 : Adoption du vœu proposé par le Conseil d'administration du Comité
- ➔ Vote n° 10 : Adoption du projet de la CMCD
- ➔ Vote n° 11 : Adoption des tarifs de frais d'arbitrage
- ➔ Vote n° 12 : Adoption du budget 2021

Il a été proposé, par voie électronique, le vote des résolutions suivantes :

VOTE N°1 : Adoption du PV de l'AG 2020

Le procès-verbal a été fourni aux clubs dans le document préparatoire.

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2020 est **adopté**.

VOTE N°2 : Adoption du Rapport moral du Président

Les structures ont pris connaissance du rapport moral dans le document préparatoire.

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Le rapport Moral est **adopté**.

VOTE N°3 : Adoption des Rapports des Commissions

Vote groupé concernant les rapports de la CTA, de la COC et le rapport d'activité du CTF

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Les rapports des Commissions sont **adoptés**.

VOTE N°4: Ratification des décisions adoptées par la Conseil d'Administration

Modification des cotisations départementales 2020-2021

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Cette modification proposée est **adoptée** avec application immédiate

VOTE N°5 : Adoption du Bilan financier 2020

Le bilan, avant répartition de l'exercice, dont le total est de 97 250.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 65 592.08 Euros, dégagent un excédent de 16 689.41 Euros.

Les documents suivants ont été transmis aux clubs :

- Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- Le bilan financier 2020 ;
- Le rapport de présentation des comptes 2020 établi par l'Expert-comptable ;
- Les bilans « actif » et « passif » établis par l'Expert-comptable.

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Le bilan financier et les comptes de résultats 2020 sont **adoptés**.

VOTE N°6: Affectation du Résultat

Il est proposé d'affecter le résultat d'un montant de 16 689.41 euros au Report à nouveau.

Pour :	46	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	3	
Abstention :	1	

Le résultat est **affecté au Report à nouveau**.

VOTE N°7 : Election complémentaire au Poste d'Administrateur

Le Collège CLUBS a permis d'élire huit représentants.es de clubs sur les neuf postes à pourvoir (quatre hommes et quatre femmes). Il reste donc un poste disponible. Les candidatures doivent obligatoirement être posées pour un duo féminin et masculin par club.

Un seul club a proposé une candidature : l'ASPTT Troyes

Masculin (Alexandre Balland)	30	61,22 %
Féminine (Danièle Jaworsky)	19	38,78 %
Abstention :	1	

M. Alexandre Balland est élu au Conseil d'Administration du Comité.

VOTE N°8 : Modification du Règlement Intérieur

En cas de situation exceptionnelle, le Président du Comité peut procéder à une consultation écrite (fax, courrier postal, courrier électronique), téléphonique ou par visio-conférence, des membres du Bureau Directeur ou du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, ces instances pouvant alors valablement délibérer à condition que le quorum défini pour chacune d'elles soit respecté.

Pour :	47	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	2	
Abstention :	1	

Sous réserve du respect des dispositions de la recommandation de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, dans sa version en vigueur, le président du Comité peut recourir au vote électronique à distance des membres du bureau directeur, du conseil d'administration, ou de l'assemblée générale.

Le recours aux différentes modalités de prise de décision susmentionnées ne peut être envisagé que s'il n'a pas pour effet de priver les personnes intéressées de la possibilité d'être entendues lorsque cette possibilité est garantie par un règlement.

Cette modification du Règlement Intérieur du Comité est **adoptée**.

VOTE N°9 : Adoption du Vœu du Comité

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, le Comité doit être en mesure de pouvoir prendre rapidement les décisions nécessaires permettant d'assurer la continuité de son fonctionnement. Les ordonnances Covid-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettent d'adapter les règles de fonctionnement.

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Il est donné mandat au Conseil d'Administration du Comité de l'Aube de Handball selon la motion suivante soumise à ce vote :

"Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité départementale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'Assemblée Générale suivante".

Cette modification est **adoptée avec application immédiate**

VOTE N°10 : Adoption du Projet CMCD

Une équipe du Comité de l'Aube (+16 M ou +16 F) peut prétendre à la montée en Régional :

- sous réserve de respecter les obligations régionales du championnat d'accession ;
- et sous réserve d'avoir, la saison suivante, une équipe + 16 dans la catégorie concernée en championnat interdépartemental, ou à défaut une équipe de – 18 dans la catégorie.

Pour :	46	93,88 %
Contre :	3	6,12 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Ce projet est **adopté**.

VOTE N°11 : Adoption des Frais d'Arbitrage

Ces frais d'arbitrage concernent les Coupes de l'Aube et des Championnats – 11 ans.

Pour :	49	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	0	
Abstention :	1	

Les montants sont **adoptés**.

VOTE N°12 : Adoption du Budget 2021

Le budget prévisionnel et les tarifs ont été diffusés aux clubs dans le document préparatoire. Ce budget inclus l'ensemble des différents tarifs qui restent identiques à ceux en vigueur lors de la saison 2020-2021 (hors cotisations départementales conforme aux tarifs de la saison 2019-2020).

Pour :	46	100,00 %
Contre :	0	0,00 %
Blanc :	3	
Abstention :	1	

Le budget prévisionnel est **agréé**.

La secrétaire Générale

Christiane DUTEURTRE

Le Président,

Gérard JAWORSKY.